COMPTE-RENDU

DE LA



SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A LA FACULTÉ DE PHARMACIE

Le 7 janvier 1942

Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie

PARIS
G. DOIN ET Cie, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

1942

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



COMPTE-RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A LA FACULTÉ DE PHARMACIE

Le 7 janvier 1942

Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie

PARIS
G. DOIN ET Cie, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

1942



LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

au 1er Janvier 1942 (1)

MEMBRES RÉSIDANTS — 60

DATES de la nomination		NOMS ET ADRESSES. MM.
Mai	1919	Perrot (E.), PFP, 12 *bis*, boulevard du Port-Royal, Ve.
Juin	1919	Lesure (A.). Dr Ph., 70, rue du Bac, VIIe.
Juillet	1919	Huerre (R.), Dr Sc., 12, boulevard Bonne-Nouvelle, Xe.
Juillet	1919	Damiens (A.), PFP, 4, avenue de l'Observatoire, VIe.
Avril	1920	Lefebvre (C.), Dr Ph., 8, rue Lacépède, Ve.
Juin	1920	Lantenois (M.), Dr Ph., 32, rue Émile-Roux, Fontenay-sous-Bois (Seine).
Juillet	1920	Fabre (R.), PFP, PH, hôpital Necker, 151, rue de Sèvres, XVe.
Octobre	1920	Radais (M.), PFP, 12, avenue de l'Observatoire, VIe.
Mai	1921	Buisson (A.), Dr Ph., 105, avenue Henri-Martin, XVIe.
Juillet	1921	Pénau (H.), Dr Sc., 116, boulevard Raspail, VIe.
Juillet	1921	Fleury (P.), PFP, PA, 54, avenue de la République, Villejuif.
Juillet	1922	Laudat (M.), Dr Ph., 20, rue Daru, VIIIe.
Octobre	1922	Richard (F.), 47, quai de la Tournelle, Ve.
Mai	1923	Bouvet (M.), Dr Ph., 4, rue Thénard, Ve.
Octobre	1923	Picon (M.), PFP, PH, hôpital Laennec, 42, rue de Sèvres, VII.
Décembre	1923	Bailly (O.), Dr Sc., 134, boulevard Saint-Germain, VIe.
Octobre	1924	Guillaumin (Ch.-O.), Dr Ph., 26, rue Desrenaudes, XVIIe.
Avril	1925	Weitz (R.), Dr M., 93, boulevard Saint-Germain, VIe.
Juin	1925	Bagros (M.), Dr Ph., 42, rue d'Auteuil, XVIe.
Octobre	1925	Grigaut (A.), Dr M., 21, rue du Vieux-Colombier, VIe.
Janvier	1926	Aubry (A.), Dr Ph., 23, rue des Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).
Avril	1926	Mascré (M.), PFP, PH, Hôpital St-Antoine, 184, rue du Faubourg-Saint-Antoine, XIIe.
Juin	1926	Rothéa (F.), PM, 6, rue Le Bouvier, Bourg-la-Reine (Seine).
Juillet	1926	Lecoq (R.), Dr Ph., 33, rue de Mantes, St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
Juillet	1926	Coutière (H.), PFP, 248, boulevard Raspail, XIVe.

(1) Abréviations : AFP, Agrégé de la Faculté de Pharmacie ; AFM, Agrégé de la Faculté de Médecine ; PA, Pharmacien des Asiles de la Seine ; PCF, Professeur au Collège de France ; PFM, Professeur à la Faculté de Médecine ; PFP, Professeur à la Faculté de Pharmacie ; PH, Pharmacien des Hôpitaux ; PM, Pharmacien militaire ; PAV et PHV, Professeur agrégé et Professeur honoraire au Val-de-Grâce ; PU, Professeur à l'Université ; PFMP, Professeur à la Faculté de Médecinde et de Pharmacie ; PCAM, Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers ; PEMP, Professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie ; PIA, Professeur à l'Institut Agronomique ; PMHN, Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle ; PCM, Pharmacien-chimiste de la Marine ; Dr S. Docteur ès-Sciences ; Dr Ph. Docteur en Pharmacie ; Dr M. Docteur en Médecine.

DATES de la nomination	MM. Noms et Adresses.
Décembre 1929	Toraude (L.-G.), Dr Ph., 58, rue de Vaugirard, VIe.
Mai 1927	Launoy (L.), PFP, 1, rue Daru, VIIIe.
Juillet 1927	Martin (F.), Dr Ph., 6, place Denfert-Rochereau, XIVe.
Avril 1929	Liot (A.), Dr Ph., 47, quai de la Tournelle, Ve.
Juillet 1929	Bruère (P.), PM., Dr Ph., 5, rue Boucicaut, XVe.
Novembre 1929	Barthet (G.), 1, rue de Phalsbourg, XVIIe.
Avril 1930	Hazard (R.), PH, PFM, Hôpital Trousseau, 158, avenue Michel-Bizot, XIIe.
Octobre 1930	Lormand (C.), 67, boulevard des Invalides, VIIe.
Avril 1931	Boinot (G.), Dr Ph., 52, rue de La Bruyère, IXe.
Mai 1931	Bedel (C.), AFP, 3, Grande-Rue, Montrouge (Seine).
Juillet 1931	Delange (R.), 129, quai d'Issy, à Issy-les-Moulineaux (Seine).
Novembre 1931	Delaby (R.), PFP, 13, rue Pierre-Nicole, Ve.
Mai 1932	Réaubourg (G.), Dr Ph., 29, rue Jouvenet, XVIe.
Octobre 1932	Leprince (M.), Dr Ph., 62, rue de la Tour, XVIe.
Mai 1933	Velluz (L.), PM, 7, rue Pierre-Nicole Ve.
Juillet 1933	Tabart (E.), 63, rue Denis-Gogue, Clamart (Seine).
Mai 1934	Charonnat (R.), AFP, PH, 47, quai de la Tournelle, Ve.
Juillet 1934	Cuny (L.), Dr Ph., 54, Faubourg St-Honoré, VIIIe.
Mai 1935	Cattelain (E.), Dr Ph., 43, rue Gauthey, XVIIe.
Octobre 1935	Choay (A.), DM, 136, rue de la Tour, XVIe.
Mai 1936	Regnier (J.), PFP, PH, Dr Ph., 1, rue Chardon-Lagache, XVIe.
Juillet 1936	Lenoir (H.), Dr Ph., 2, rue Emile-Zola, St-Ouen (Seine).
Avril 1937	Souèges (R.), PA, 29 *ter*, rue St-Quentin, Nogent-sur-Marne (Seine).
Mai 1937	Bottu, PEMP, 115, rue N.-D.-des Champs, VIe.
Avril 1938	Debucquet, PM., [illegible], avenue de Provence, Antony (Seine)
Mai 1939	Prevet (F.), Dr S. Dr Ph., 48, rue des Petites-Écuries, Xe.
Avril 1939	Lutz, PFP, 4, avenue de l'Observatoire, VIe.
Mai 1939	Boismenu (E.), PEMP, 1, rue St-Ferdinand, XVIIe.
Mai 1940	Cheymol (J.), Ph., Dr S., DM, 49, rue St-Vincent-de-Paul, XVIIIe.
Octobre 1940	Nepveux (F.), Dr Ph., DM, 11, place Denfert-Rochereau, VIe.
Avril 1941	Janot (M.-L.), PFP, 5, rue Michelet, VIe.
Juin 1941	Julien (L.), Dr Ph., 105, rue de Rennes, VIe.

MEMBRES HONORAIRES

DATES de la nomination	DATES de l'honorariat	MM.
1889	1921	Dumouthiers (G.), 11, rue de Bourgogne, VIIe.
1889	1921	Berlioz, 1, rue du Try, Montmorency (Seine-et-Oise).
1900	1925	Choay (E.), Dr Ph., 48, rue Théophile-Gautier, XVIe.
1903	1928	Carette, 5, avenue de la Cour-de-France, Juvisy (S.-et-O.).
1903	1928	Bougault (J.), PFP, PH, 4, avenue Daniel-Lesueur, VIIe.
1904	1931	Gaillard, PM, PVH, 27, rue Delambre, XIVe.
1904	1931	Hérissey (H.), PFP, PH, 41, boulevard Raspail, VIIe.

DATES de la nomination	DATES de l'honorariat	MM.
1904	1931	Dumesnil (E.), Dr Ph., 10, rue du Plâtre, IVe.
1905	1932	Goris (A.), PFP, PH, 2, rue Léon-Vaudoyer, VIIe.
1905	1932	Lefèvre (C.), 25, rue Decamps, XVIe.
1905	1932	Fourneau (E.), 26, rue du Dr Roux, XVe.
1905	1932	Cordier (P.), 27, rue de la Villette, XIXe.
1907	1933	Martin (H.), 4, avenue Friedland, VIIIe.
1908	1934	Sommelet (M.), PFP, PH, hôpital Cochin, 27, rue du Faubourg-Saint-Jacques, XIVe.
1908	1934	Poulenc (C.), 40, avenue de Saxe, VIIe.
1909	1935	Guillaumin (A.), Dr Ph., 13, rue du Cherche-Midi, VIe.
1909	1935	Tiffeneau (M.), PFM, PH, Faculté de Médecine. 85,, boulevard Saint-Germain, VIe.
1910	1936	Guérin (P.), PFP, 38, boulevard des Invalides, VIe.
1911	1937	Delépine (M.), PCF, PH, 10 *bis*, boul. de Port-Royal, Ve.
1911	1937	Leroux (H.), PH, Hôpital Saint-Louis, 40, rue Bichat, Xe.
1912	1938	Lemeland (P.), Dr Ph., 81, rue Jouffroy, XVIIe.
1913	1938	André (E.), PH, Hôpital de la Salpêtrière, XIIIe.
1913	1938	Bourdier (L.), Dr Ph., 147, rue du faubourg St-Denis, Xe.
1914	1939	Javillier (M.), PU, PCAM, 19, rue Ernest-Renan, XVe.
1914	1939	Bernier (R.), Dr Ph., 11, rue Mansart, IXe.
1914	1939	Lebeau (P.), PFP, 4, rue Cambacérès, Verrières (Seine).

MEMBRES ASSOCIÉS — 10

DATES de la nomination	MM.
1919	Lacroix (A.), membre de l'Institut, 28, rue Humboldt, XVIe.
1921	Bouvier (L.), membre de l'Institut, 55, rue Buffon, Ve.
1929	Fosse (R.), membre de l'Institut, rue de Buffon, Ve.
1935	Bertrand (G.), membre de l'Institut, 61, boulevard des Invalides, VIIe.
1937	Dufraisse (C.), professeur à l'École de Physique et de Chimie, 50, boulevard de l'Hôpital, Paris, XIIIe.

MEMBRES CORRESPONDANTS NATIONAUX — 120

MM.

Astruc, PFP, à Montpellier (Hérault), 1903.

Beauvisage, Dr Ph., 27, boul. de Courtais, à Montluçon (Allier, 1923.

Biais, DEMP, Dr Ph., à Limoges, 1931.

Bouillot, professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie de Reims, 1923.

MM.

Brachin (A.), Dr Ph., 11, rue Place du Marché, à Joinville (Haute-Marne), 1906.

Bridon (E.), 27, Dr Ph., rue Victor-Hugo, à Macon, 1931.

Camboulives (P.), rue Timbal, à Albi (Tarn), 1920.

Canals, PFP, Montpellier, 1928.

Chapheau, PCM, 38, rue de Dunkerque, Paris IXe.

MM.

Chelle, PFMP, à Bordeaux (Gironde), 1924.

Cordier (P.), professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, 1939.

Coreil, Dr place Puget, à Toulon (Var), 1896.

Couillaud (Jean), PM, Dr Ph., 196, boulevard Chave, Marseille.

Cribier, Dr Ph., 19, rue de la République, Orléans (Loiret), Dr Ph, 1924.

Crouy, Dr Ph., 72, rue d'Albuféra Vernon (Eure), 1937.

Danjou (Em.), PEMP, Dr Ph., 5, place Malherbe, à Caen (Calvados), 1908.

David (Constant), Dr Ph., 49, rue de Bitche à Courbevoie (Seine), 1903.

Denigès (G.), PFMP, 53, rue d'Alzon, à Bordeaux (Gironde), 1895.

Desmoulières, rue d'Aquitaine, Vichy (Allier), 1929.

Diacono (Hector-Antoine), Dr Ph., à Sousse (Tunisie), 1935.

Dupain, à la Brisette, La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), 1900

Dupuis (B.), 3, route Nationale, à Mézières (Seine-et-Oise), 1888.

Fleury (E.), PEMP, à Rennes (Ille-et-Vilaine), 1901.

Fleury (Georges), Dr S, Dr Ph., à Arcachon, 1925.

Fructus, rue des Trois Faucons, à Avignon (Vaucluse)), 1908.

Galimard, Dr Ph., Dr M., 145, rue Yves Le Coz, à Versailles (Seine-et-Oise), 1909.

Gastard, Dr Ph., 1, rue de Chateaudun, à Rennes (Ile-et-V.)., 1925.

Girardet, AFP, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), 1924.

Godfrin, (P.), Dr Ph., 5, avenue Watteau, à Nogent-sur-Marne (Seine), 1919.

Golse (J.), PFMP, à Bordeaux, 1935

Gros (L.), PEMP, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 1927.

Gros (R.), Dr Ph., 13, place Delille, Clermont-Ferrand, 1929.

Guérithault, PEMP, Nantes (L.-I.) 1929.

Guillaume (A.), PFP, à Strasbourg, 1935.

Guillaume, 50, rue de la République, à Issoudun (Indre), 1919.

Guimond, Dr Ph., à Vendôme (Loir-et-Cher), 1925.

MM.

Guyot (R.), rue Margaux, Bordeaux, 1928.

Hamel, Dr Ph., place Thiers, Le Mans (Sarthe), 1923.

Harlay (Marcel), Dr Ph., 21, rue de Passy, à Paris.

Hébert (B.), à St-Lô (Manche), 1904

Jadin, PFP, rue St-Georges, à Strasbourg (Bas-Rhin), 1900.

Juillet PFP, Montpellier (Hérault). 1921.

Kauffeisen (Léon), 9, rue Banelier, à Dijon (Côte-d'Or), 1901.

Labat, PFMP, à Bordeaux (Gironde), 1924.

Labesse, 33, rue des Lic es, à Angers (M.-et-L.), 1911.

Lasausse, PEMP, à Nantes (L.-I.), 1924.

Lavialle, PFP, Strasbourg, 1929.

Leclère (A.), 23, rue de Douai, à Lille (Nord), 1927.

Legeay, Dr Ph., 17, rue de la Tonnellerie, à Chartres (E.-et-L.) 1925.

Lespagnol, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille, 1939.

Leulier, PFMP, Lyon, 1928.

Malbot (A.), Pharmacie de la Cité, Le Ruisseau, près Alger (Algérie), 1900.

Malmanche, PH, 37, avenue de Paris, à Rueil (S.-et-O.), 1919.

Malméjac (F.), PM, Dr Ph., 17, boul. Charlemagne, à Oran (Algérie), 1901.

Manceau (P.), PFMP, à Lyon, 1931

Marguery, PEMP, à Nantes (L.-I.), 1905.

Maronneau (G.), PM, Dr Ph., 16, avenue du Polygone, à Vincennes (Seine), 1901.

Martin (Léon), PEMP, à Grenoble (Isère), 1925.

Massy, PM, Dr Ph., 6, boulevard des Invalides, Paris, 1923.

Mathis (Louis), Dr Ph., à Bourbon-Lancy (S.-et-L.), 1935.

Mengus (Charles), 45, faub. de Pierres, à Strasbourg (Bas-Rhin), 1925.

Montignie, Dr Ph., 118, rue de Dunkerque, à Tourcoing, 1931.

More, Dr Ph., 126, avenue d'Argenteuil, Asnières (Seine), 1937.

Morel (H.), PFMP, à Lyon, 1927.

Morvillez (F.), PFMP à Lille, 1935.

MM.

Nardin, 1, rue de la Mouillère, à Besançon (Doubs), 1893.
Paget, PEMP, Dr Ph., Lille, 1929.
Pancier, DEMP, 42 *bis*, boul. Richard-Lenoir, Paris, 1931.
Pannetier, 19, place du 14 juillet, Commentry (Allier), 1896.
Pauchard (Em.), Dr Ph., à Bernay (Eure), 1939.
Pecker, PM, Dr Ph., Val-de-Grâce, Paris, 1926.
Perdrigeat, PCM, Charente, 1932.
Périer, (C.), PMTC, Douala, Cameroun.
Piault (Jules), Dr Ph., 91, rue Gambetta, à St-Dizier (Hte-Marne), 1914.
Pinard, 90, Boul. Saint-Denis, à Courbevoie (Seine), 1903.
Pougnet (Jean), Dr Ph., à Beaulieu, Corrèze, 1935.
Quériault, Dr Ph., place du 18 Octobre, à Châteaudun, (E.-et-L.).
Quirin, PEMP, Dr Ph., 56, rue Cérès, à Reims (Marne), 1924.
Raquet, PEMP, 114, rue de Solférino, à Lille (Nord), 1919.
Robin, Dr S., à Tournus (S.-et-L.), 1921.
Roblin, PEMP, Poitiers, 1928.
Rodillon, Dr Ph., 38, rue Simon-Bolivar, à Paris XIXe, 1921.
Rolland, PM, 89, avenue Victor-Hugo, à Levallois-Perret, 1923.
Ronchèse, Dr Ph., 31, avenue du Maréchal-Foch, à Nice (A.-M.), 1914.
Roy, Dr Ph., 29, av. Charras, Clermont-Ferrand, 1929.
Saint-Sernin, PCM, Dr Ph., Pharmacien-chimiste général de la marine, 3, avenue Octave-Gérard, Paris, VIIe, 1913.
Sartory, Doyen, Faculté de Pharmacie de Strasbourg, 1937.
De Saint-Stéban, Dr Ph., 52, rue de Poissy, à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), 1924.
Sarthou, PM, Dr M., 53, rue Montpensier, à Pau (B.-P.), 1908.
Schuster (G.), Dr Ph., 3, avenue de la République, Villejuif (Seine), 1939.
Sigalas, PFMP, à Bordeaux (Gironde). 1903.
Thumann, Guebwiller (Ht-Rhin), 1921.
Vallée (C.), PFMP, à Lille (Nord), 1903.
Verdon, Dr Ph., à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), 1914.
Volmar (Y.), PFP, à Strasbourg (B.-R.) 1921.
Ydrac, à Bagnères-de-Bigorre (Hte-Pyrénées), 1908.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS — 60

MM.

Aureli (Tommaso), à Rome, 1939.
Baggesgaard-Rasmussen (H.), professeur à l'Université de Copenhague 1935.
Beguin (Ch.), place du Marché, Le Locle (Suisse), 1927.
Breugelmans, 6, rue Veeweyde à Bruxelles, 1924.
Casparis (P.), professeur à l'École de Pharmacie de l'Université de Bâle, 1931.
Chalmeta (Alberto), professeur à la Faculté de Pharmacie de Madrid, Docteur de l'Université de Paris (Pharmacie), 1935.
Cignoli (Francisco), Dr Ph., professeur de la Faculté de Médecine, 117, rue Général Mitre, Rosario de Santa Fé (Régublique Argentine), 1931.
D'Emilio (Luigi), à Naples, 1885.
Deleanu, professeur à la Faculté de Pharmacie de Bucarest, 1935.
Dominguez, professeur de Pharmacologie à l'École de Pharmacie, Buenos-Ayres, 1927.
Duyk, 35, avenue Auguste Rodin, Bruxelles, 1898.
Emmanuel (E.), professeur de Chimie pharmaceutique à l'Université d'Athènes.
Fernandez (Obdulio), doyen de la Faculté de Pharmacie de Madrid.

MM.

Forrester (G.-P.), 17, Uphill Road Millhill, Londres, 1925.
De Graaff (W. C.), professeur à l'Institut pharmaceutique de l'Université d'Utrecht, 1935.
Herlant, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bruxelles 1931.
Hofman (J.-J), 4, Schenkveg, à La Haye, 1912.
Host-Madsen, Vesterbro Apotheke, Copenhague. V, Danemark.
Van Itallie (L.), PU, Ten Hoverstraat, 2, La Haye, 1901.
Jermstad (Axel), Dr Ph., professeur de pharmacie galénique à l'Université d'Oslo, membre de la Commission et Secrétaire de la Pharmacopée norvégienne.
Jonesco (A.), PU, Bucarest, 1925.
Khouri, Dr Ph., 1, rue Fouad 1er, à Alexandrie (Égypte), 1900.
Kuhn (Charles), 153, avenue de Chapultapec, à Mexico, 1939.
B. Koslowski, ul. Elcktorelna 35m4, à Varsovie, 1924.
Laurence, PEP, Montréal (Canada), 1929.
Lendner. P, 6, rue Emile Yung, Genève, 1929.
Linstead, Dr. Ph., Pharmaceutical Society, 17, Bloomsbury- Square, à Londres, 1929.
Magnin (Georges), Calle Mocoreta 101, à Buenos-Ayres, 1914.
Maldonado (Angel), Dr Ph., professeur à l'École de pharmacie de Lima, (Pérou), 1935.
Mascarelli (Luigi), professeur à l'École de Pharmacie de Turin, 1939.
Melgar, à Guatemala, 1901.
Nogueira (Lupi), Lisbonne, 1939.
G. Meoli, Avenida de Mayo 1102, Buenos-Ayres, 1924.
F. de Myttenaere, 19, rue de l'Industrie, à Hal (Belgique), 1923.
Netto (Jose Barreto Tobias) (I), Rua Humberto de Campos n° 12 Bairro da Graça Nahia (Brésil), 1927.
Palgen, Dr Ph., Luxembourg, 1939.
Ohlson, professeur à l'Institut pharmaceutique royal de Stockholm, 1935.
Oramas (Luis), directeur de la Section pharmaceutique de la Santé publique, à Caracas (Vénézuéla), 1931.
Van Os, professeur à l'Université de Groningen (Pays-Bas), 1937.
Pattou, président de la Nationale Pharmaceutique de Belgique, 82, avenue des Nations, Bruxelles, 1931.
Potjewijd (Dr T), Boerhaavelaan n° 37 Leyde (Pays-Bas) 1937.
Reimers (M. N.), Dr Ph., Love Apotek, à Aarhus (Danemark), 1903.
Reyes, Buenos Ayres, 1904.
Rising (A.), membre de la Commission des spécialités de la Fédération internationale pharmaceutique, Fleminggatan 75, à Stockholm, 1935.
Sanchez (Juan, A.), professeur à la Faculté des Sciences médicales, Cordoba n° 2182 Buenos-Ayres, 1935.
Schoofs (M.), professeur à l'Université de Liège, 1931.
Seabra (Paulo), président de l'Association brésilienne des Pharmaciens de Rio-de-Janeiro (Brésil), 1931.
Sternon (F.), Dr Ph., professeur à l'Université, 8, rue Forgeur, Liège (Belgique), 1939.
Thomann (Colonel), pharmacien en chef de l'armée fédérale, Berne (Suisse), 1937.
Vintilesco (J.), à l'Institut médico-légal de Bucarest, 1913.
Vivario (R.), professeur à l'Université de Liège, 1931.
Wallner, PEP, 13-4 boulevard Estonia, Tallin, Reval (Esthonie), 1929.
Wasicky (R.), professeur à l'Université de Vienne, Docteur *honoris causa* de l'Université de Paris, 1935.
Wattiez (N.), professeur à l'Université de Bruxelles, 1935.
Van der Wielen, PEP, à Amsterdam.
Wuytz, professeur à l'Université de Bruxelles, 1935.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1942

Président	MM. JAVILLIER.
Vice-Président	LANTENOIS.
Secrétaire général	BOUGAULT.
Trésorier	LESURE.
Archiviste	BOURDIER.
Secrétaire annuel	CHOAY (A.).

SÉANCE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS
DU 7 JANVIER 1942

Compte-rendu des travaux de la Société de Pharmacie pendant l'année 1941, par M. P. Bruère, *Secrétaire annuel.*

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Au moment de quitter les fonctions de Secrétaire annuel de notre Société je tiens, en premier lieu, à remercier mes collègues du bureau de leur empressement à me faciliter la mission que vous aviez bien voulu me confier ; en second lieu, permettez-moi de dire combien j'ai été sensible à cet honneur lorsque j'ai parcouru la liste le mes prédécesseurs où brille les noms de Pelletier, Soubeiran, Bouchardat, Buignet, Baudrimont, Wurtz..., qui avaient retenu mon attention dès mon stage en pharmacie, puis ceux de Roussin, Coulier, Marty que j'ai appris à connaître au Val-de-Grâce et enfin ceux d'Emile Bourquelot qui fut mon Président de thèse en 1908 et de Léon Grimbert sous les auspices duquel je suis rentré dans notre Société. Après ce regard jeté sur le passé, j'ai le devoir de rappeler les noms de ceux qui nous ont quittés : dès le début de février nous avons eu la tristesse de voir disparaître le professeur Auguste Béhal, de l'Institut, dont notre collègue M. E. Choay a mis en relief, en termes émouvants, la belle carrière et les importants travaux dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie*, puis M. Hoog, qui était passé à l'honorariat en 1910. Parmi nos membres correspondants nationaux nous avons été avisés du décès de mon maître et ami le professeur Barthe de Bordeaux, du professeur Viaud de Nantes et de nos confrères Léonardon d'Angers, E. Morelle de Commercy, Vavasseur de Sanvic (Seine-Inférieure) et Arnold de Palaiseau (Seine-et-Oise).

Notre Secrétaire général a rendu spécialement hommage au désintéressement et au dévouement à la science de notre collègue M. Charaux de Jouet-sous-l'Aubois (Cher) et qui a légué ses travaux et collections scientifiques aux continuateurs des travaux d'Emile Bourquelot.

Nous avons été informés également de la disparition de deux membres correspondants étrangers : MM. Hans Heger, de Vienne (Autriche) et Ch. Beguin père de la Chaux-de-Fond (Suisse).

Au nom de tous, nous leur adressons un suprême adieu.

***

Plusieurs de nos collègues ont été l'objet de distinctions et de récompenses dont l'honneur a rejailli sur notre Société.

L'Académie des Sciences a attribué le prix Montyon (Arts insalubres) à M. R. DELABY ; le prix de fondation Adam Girard à M. L. VELLUZ avec médaille Berthelot ; le prix Saintour (Section des Sciences physiques), à M. E. PERROT, et le prix Longchamps à M. R. LECOQ.

L'Académie de Médecine a décerné le prix Buignet à M. Ch.-O. GUILLAUMIN et le prix Cuilleret à M. R. LECOQ.

Au titre militaire M. M. LEPRINCE a été promu *Officier* de la Légion d'Honneur, ainsi que M. GUILLAUME (membre correspondant, de Strasbourg).

MM. M. BOUVET, F. MARTIN et A. NEPVEUX ont été nommés *Chevaliers* ainsi que M. CRIBIER (Orléans), VOLMAR (Strasbourg) et DACLIN (Cluny) membres correspondants.

MM. FLEURY, RÉGNIER et JANOT ont été nommés professeurs à la Faculté de Pharmacie. M. DELABY a été nommé membre du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité du département de la Seine.

A notre rentrée d'octobre, en saluant l'avènement de la nouvelle loi du 11 septembre 1941 sur l'Exercice de la Pharmacie, notre Président a adressé ses vives félicitations et exprimé la confiance que nous inspirent leur compétence et leur dévouement, aux experts praticiens appelés à faire partie du Conseil supérieur de la Pharmacie et des divers conseils déjà constitués et parmi lesquels sont membres de notre Société notre Doyen M. le professuer DAMIENS ainsi que MM. les professeurs GORIS et DELABY, nos collègues PRÉVET, LANTENOIS, LEPRINCE, BAILLY et CUNY, ainsi que deux de nos membres correspondants, les professeurs LABAT (de Bordeaux) et MOUSSERON (de Montpellier).

Enfin nous avons admis comme membres résidants,

MM. JULIEN et JANOT.

***

Les incertitudes et les difficultés matérielles de la période de transition que nous traversons depuis deux longues années n'ont pas eu de répercussion sur la variété, le nombre et l'intérêt des communications qui nous ont été présentées.

Les recherches qui se rattachent à la Chimie biologique et à ses applications pratiques en pharmacologie ont fait l'objet d'importantes communications de M. J. REGNIER.

En son nom et en celui de sa collaboratrice, Mlle S. L[illegible]

M. Jean REGNIER nous a présenté le résultat d'une vaste enquête bibliographique tendant à expliquer les oppositions entre les vices des thérapeutes qui considèrent le camphre comme un stimulant et certains pharmacologues qui admettent avant tout un caractère paralysant ; puis il a présenté une étude de divers camphosulfonates.

M. J. REGNIER en son nom et en celui de M. R. DAVID et P. JEAN nous a exposé de nouvelles recherches effectuées avec adsorption par le charbon pour comprendre le mécanisme physico-chimique des différences d'action pharmacodynamique présentées par les divers sels organiques et minéraux du para-amino-benzoyl-diéthyl-amino-ethanol.

En outre, M. J. REGNIER en son nom et en celui de Mlle S. LAMBIN nous a communiqué les *recherches effectuées en vue d'expliquer l'arrêt de la multiplication microbienne in vitro, en milieu liquide limité.* En dehors des causes invoquées jusqu'ici il a discuté la nécessité d'un « espace vital » minimum compatible avec la vie.

M. L. CUNY nous a entretenu de ses recherches effectuées en collaboration avec M.[r] P. BOUVET et DEVILLERS sur le *dosage de l'amide nicotinique* dans les poudres d'organes.

M. VALETTE a étudié l'action toxique exercée par le cholate de sodium sur l'épinoche et l'importance du pouvoir tampon des solutions à base de bicarbonate de calcium.

M. LESURE nous a donné connaissance des résultats comparés d'analyses de sang et d'urine en clientèle civile, pendant une période de quatre mois, en 1938 et 1941, puis, au nom de Mlle SAGET, il a relaté un cas d'*azotémie massive* suivie de mort.

M. SCHUSTER a noté les *variations de la glycorachie au cours des infections méningées* et a observé que l'hypoglycorachie n'était pas un phénomène constant.

En biologie végétale, M. LUTZ a présenté au nom de M. P. GARNAL, une étude du pigment sécrété par le *Merulius remellosus.*

D'autre part M. LUTZ a étudiée l'*Aspergillus orizœ*, agent de fermentations du Saké, breuvage indo-chinois dont il a donné la composition.

Cette incursion dans le domaine alimentaire nous conduit à indiquer dès maintenant les communications variées, que les difficultés actuelles du ravitaillement placent au premier rang de mes préoccupations.

M. MASCRÉ, au nom de M. PARIS. *à propos de la caractérisation du grignon d'olive par le réactif de Pabst,* notamment dans le poivre, a donné d'intéressantes précisions.

M. BRUÈRE a présenté les échantillons de *légumes et de fruits*

deshydratés à un taux voisin de 12 p. 100 dans un but de conservation et indiqué les avantages du procédé.

D'autre part, M. BRUÈRE a attiré l'attention sur le *Cassia occidentalis* (café nègre) légumineuse dont les graines sont toxiques avant torréfaction.

M. FLEURY, au nom de MM. CHÉRAMY et PARIS. a attiré l'attention sur un rhizome de *Tamus communis* vendu comme rutabaga et ayant provoqué des accidents.

Dans le même ordre d'idées, M. SCHUSTER, en son nom et en celui de MM. GIRARD, CRÉTÉ et BLONDE, a relaté une intoxication mortelle survenue aux armées dans la région de Bitche par l'ingestion en salade de feuille d'*Aconitum Napellus.*

M. ROTHÉA a demandé que les *coques de cacao* soient exclues de l'alimentation humaine, au même titre que pour le bétail, et soient utilisées à extraire la théobromine. En attendant qu'un procédé rémunérateur soit mis au point, M. BOTTU a signalé leur emploi comme poudre d'enrobage de certains comprimés.

Sur le chapitre des intoxications diverses et toxicité médicamenteuses, plusieurs communications ont été présentées :

M. FABRE a attiré l'attention des pharmaciens sur une intoxication mortelle signalée par M. CHÉRAMY, chez un enfant, à la suite d'un lavement à base de sulfate neutre d'o-oxyquinoléine administré contre les oxyures en solution trop concentrée.

La question de la *toxicité des glycols* et leur classification a été étudiée par M. LAUNOY.

M. R. FABRE a présenté une note de M. HAGOPIARS sur la *répartition des sulfamides dans l'organisme animal après ingestion de toutes doses.*

L'étude et la recherche des alcaloïdes et des produits similaires a été fertile en résultats qu'il s'agisse d'identification de caractères physico-chimiques ou de propriétés nouvelles.

M. BOUGAULT a présenté plusieurs notes de M. PESEZ ayant trait au réactif de Wasicky ainsi qu'à des colorations variées obtenues par un hypochlorite et du thymol susceptibles de se prêter à un dosage colorimétrique. Une autre étude concerne de nouvelles réactions micro-chimiques des alcaloïdes et de certains médicaments.

Du point de vue historique M. PESEZ a précisé que la réaction de Griess est une application à la recherche de l'ion nitreux d'une réaction de ROUSSIN.

M. J.-A. GAUTIER a exposé le résultat de ses observations sur les *propriétés inhibitrices des alcaloïdes vis-à-vis de l'autoxydation de l'aldéhyde benzoïque* et indiqué que l'action antioxygène ne paraît pas liée à la fonction aminée spécifique de l'alcaloïde.

M. CHARONNAT, en son nom et en celui de Mlle BEAUQUESNE, a présenté une *étude critique des réactions colorées des glucosides cardiotoniques.*

Dans le même ordre d'idées M. CHARONNAT a examiné la *spécificité des réactions colorées phospho- et chlorhydro-vanilliques des substances terpéniques.*

M. WEITZ a signalé, au nom de M. R. HAMET, l'utilisation de l'acide perchlorique commercial à chaud pour identifier certaines bases alcaloïdiques.

A la suite d'une étude par M. R. HAMET et présentée par M. WEITZ sur la *composition chimique des écorces des Pseudo-cinchona pachyceras* et *Pseudo-cinchona moyumbensis* où il est question de chlorhydrates de corynanthéine et de corynanthène, M. JANOT a exposé les recherches qu'il poursuit avec M. GOUTAREL sur le corynanthéine cristallisée isolée par eux en 1938.

Avant de quitter les réactions d'identifications signalons une *réaction colorée nouvelle de l'acide cholique* par M. CHARONNAT et la présentation par M. FLEURY et nom de MM. CARON et RAQUET de trois réactions :

a) Caractérisation de l'acide acétone-dicarbonique : application à la recherche de l'acide citrique.

b) Caractérisation et dosages de l'acide pyruvique : application à la recherche de l'acide lactique.

c) Caractérisation de l'acide malique dont les auteurs poursuivent la généralisation.

Au point de vue analytique M. LORMAND a présenté en son nom et en celui de M. MORETTE une méthode pondérale pour *l'analyse quantitative du mélange anesthésique composé dit de Schleich.*

M. FLEURY a signalé, au nom de M. Van ITTALIE, que le *Kino myristica glabra* était caractérisé par l'absence de matières tanniques.

La pharmacie galénique, a été remise en honneur par la recherche des produits de remplacement.

M. BOUVET a présenté un *excipient pour pommades* et des *suppositoires* où la glycérine est remplacée par du glycol.

M. CHARONNAT, en son nom et en celui de Mlle BEAUQUESNE, a présenté une note sur la *conservation de l'essence de moutarde au sein de divers solvants et sur divers supports* et la *stabilisation de l'iso-sulfocyanate d'allyle.*

M. CHARONNAT a examiné l'*influence de divers solvants sur l'action irritante et rubéfiante de l'essence de moutarde.*

Le domaine de la physique a donné lieu également à d'intéressantes présentations.

M. GESTEAU a décrit un appareillage radio-chirurgical de repérages de projectiles réalisé avec M. CHASSENDE-BAROZ.

MM. PICON et MANGEOT en utilisant un tube capillaire spécial ont pu effectuer des *mesures* précises et pratiques de tension superficielle.

M. JANOT, en collaboration avec M. A. MOREL, a constaté que l'emploi de l'électrophotomètre de MEUNIER permettait d'effectuer rapidement le dosage colorimétrique des dérivés anthroquinoniques.

M. F. MARTIN, en son nom et en celui de M. Marcel BASSIN, après avoir donné un aperçu des méthodes actuelles d'oxygénothérapie, a présenté un *dispositif simple, robuste et indéréglable*. M. BOTTU a rappelé à cette occasion le masque non hermétique pour oxygénothérapie établi en 1917-18 sous la rubrique S. S. B. pour le Service de Santé .

Plusieurs communications relatives à l'histoire de la Pharmacie ou à des découvertes dues à des pharmaciens, ont été faites par MM. PANCIER, BOUVET et CATTELAIN.

Enfin M. Henri MARTIN nous a entretenu, au point de vue professionnel des *Sociétés ayant pour objet la vente en gros des spécialités pharmaceutiques*.

Diverses publications d'actualité nous ont été présentées :

M. le Doyen DAMIENS a commenté une brochure intitulée : *Ce qu'il faut savoir de la Pharmacie, avant pendant et après les études*, éditée par la fondation Germinal.

M. PRÉVET nous a présenté son important ouvrage sur « l'Histoire de l'organisation sociale en Pharmacie ».

Notre vice-président, M. JAVILLIER, nous a remis sa conférence sur « La grandeur des besoins vitaminiques chez l'Homme ». Edition du Palais de la Découverte.

M. CATTELAIN nous a présenté la dernière édition du *Manuel Suisse des Denrées alimentaires* rédigé sous forme de Codex alimentarius. M. PERROT nous a montré la nouvelle série des planches en couleurs de plantes médicinales de France.

M. TORAUDE a présenté le catalogue des thèses soutenues devant la Faculté de Pharmacie de Paris de 1895 à 1940 dû à notre bibliothécaire, M. Gabriel GARNIER et à Mlle O. BARTHELEMY et la troisième édition des *Notions pratiques de Pharmacie* de DUFAU et TORAUDE refondue par notre collègue M. JANOT.

L'importance de ce bilan annuel, que je me suis efforcé de rendre aussi concis que possible, nous a dispensé de tous commentaires pour mettre davantage en relief l'activité de nos séances et la fécondité des résultats obtenus.

Vous n'avez pas été sans remarquer que plusieurs d'entre nous ont été le porte-paroles de jeunes chercheurs, qui un jour pourront être des nôtres.

Ce sera l'évolution normale et progressive vers un avenir que nous souhaitons tous meilleur, dans une France rénovée, et pour lequel la continuité dans l'effort et un espoir sans défaillance doivent rester à la base de nos plus ultimes pensées.

Allocution de M. Lesure, *président sortant.*

Mes chers Collègues,

Au seuil de cette année 1942 où je vais céder le fauteuil présidentiel à une personnalité beaucoup plus digne que moi de l'occuper, je me permettrai de vous adresser ces quelques mots pour vous remercier tout d'abord de la bienveillance que vous avez bien voulu m'accorder ; pour remercier aussi notre éminent Secrétaire général, M. Bougault, de m'avoir aidé de ses conseils et de son autorité, mon excellent confrère et ami Félix Martin d'avoir bien voulu me suppléer au poste de Trésorier, poste qu'il n'avait accepté qu'à titre temporaire, et qu'il n'a pu remplir qu'un an sur deux, ayant été mobilisé.

Que de remerciements aussi à mes autres collaborateurs du Bureau, notre dévoué et fidèle archiviste, M. Bourdier et notre actif secrétaire annuel, M. Bruère.

Il y a quelques mois, répondant à un personnage officiel qui le félicitait en ces termes : « Vous êtes en train de faire de grandes choses, Monsieur le Maréchal » notre Chef d'Etat s'exprimait ainsi : « Je me contente de faire de petites choses tous les jours, cela finira peut-être par en faire une grande ». Cette conception, nous devons l'adopter chacun pour notre compte, et toutes proportions gardées, bien entendu. Sans doute, la *Loi nouvelle sur la Pharmacie* ne réalise pas encore absolument tout ce que nous avions rêvé : l'organisme corporatif englobant la profession dans tous ses domaines. Cependant, l'enseignement complémentaire et, spécialement, la formation du biologiste dans les Facultés et les Hôpitaux vient d'être amorcée par la création de *deux certificats d'études supérieures* (chimie-biologie appliquée et bactériologie-parasitologie), ainsi que par les conférences de perfectionnement faites à l'Hôpital Necker ou à la Maison de la Chimie.

D'autre part, notre *Société de Pharmacie* espère obtenir, conjointement avec la Société d'Histoire de la Pharmacie, un modeste siège social, au sein même de cette Faculté. Nous aurions ainsi, avec le *Musée* demandé par notre collègue Bouvet, un *Secrétariat* semi-permanent, une *petite bibliothèque* avec un meuble pour classer nos archives. Les crédits nécessaires n'obéreraient pas sensiblement notre Trésorerie, surtout si nos di-

verses sections corporatives collaboraient *toutes* à cette réalisation par un effort personnel proportionné à leurs possibilités.

De plus ambitieux auraient désiré, de suite, un hôtel, voire même orné d'une petite coupole symbolique ! n'est-il pas plus sage d'attendre que notre Société devienne une véritable *Académie*, ce qui, j'en suis persuadé, deviendra bientôt une réalité, comme notre Ecole Supérieure est devenue une Faculté.

Sachons être patients, persévérants ; chaque œuvre, chaque chef-d'œuvre, et, dans l'ordre scientifique, chaque grande découverte, ne sont-ils pas, le plus souvent, l'aboutissement d'une longue série d'efforts succesifs ou conjugués dûs à plusieurs générations de chercheurs ou d'artisans.

Parfois, les progrès acquis demeurent stationnaires, semblent même en régression, ce ne sont le plus souvent que des éclipses passagères. Si LAVOISIER, PELLETIER, CAVENTOU et peut-être demain VAUQUELIN, PARMENTIER, quittent leur piédestal, leur exemple, leur esprit, leurs réalisations demeurent vivaces, et c'est dans la mémoire des hommes qu'ils conservent leurs effigies. Comme ces bâtisseurs de nos anciennes cathédrales qui se remettaient à l'ouvrage pour relever les édifices en ruines qui avaient été construits par leurs ancêtres, et nous souvenant que ce sont les grandes épreuves qui font les résurrections, dans notre temps, dans notre cadre, selon nos dons, nos forces et nos moyens, accomplissons ici-bas notre tâche, grande ou modeste, ainsi que des hommes de bonne volonté.

En vous renouvelant tous mes remerciements pour la confiance que vous avez bien voulu témoigner à votre Trésorier, j'invite M. le professeur JAVILLIER à prendre place au fauteuil présidentiel ainsi que le Vice-Président LANTENOIS, et le Secrétaire annuel, André CHOAY, à siéger à ses côtés.

Allocution de M. Javillier, *président pour l'année 1942.*

MES CHERS CONFRÈRES,

En me faisant l'honneur — auquel je suis si vivement sensible — de me porter pour l'année 1942 à la Présidence de notre Compagnie, vous avez conféré à ma carrière un caractère d'unité qui me cause le plus réel plaisir.

Lorsque cette année s'achèvera, il y aura cinquante ans que, par le stage officinal, je prenais contact avec l'exercice professionnel. Il ne me déplaît pas, qu'un demi-siècle après mes timides débuts et peu d'années avant que je ne m'éloigne d'une vie universitaire active, je sois appelé par votre amicale courtoisie

à présider aux travaux de la Société de Pharmacie de Paris.

Pharmacien, je l'étais pour ainsi dire en naissant. Mon père exerçait la Pharmacie. Il l'exerçait avec une conscience, un amour du métier qui ne se sont jamais démentis. J'ai donc vécu mes jeunes années, familier avec le laboratoire et l'officine paternels, apprenant sans effort les gestes du praticien qui contuse le cochléaria et le cresson, agite les flacons où belladone, digitale, aconit macèrent dans l'alcool, piste le carbonate de magnésie avec la térébenthine, prépare la « magistrale potion » et la délivre

« Élégante, svelte et coquette,
« Pimpante sous son étiquette ». (1)

Aussi, au jour voulu, entrai-je dans le stage d'une façon toute naturelle.

Ce ne fut cependant pas sans délibérations.

Vivent encore dans ma mémoire les conversations familiales, au cours desquelles mes chers parents envisageaient avec moi avantages et inconvénients, privilèges et difficultés des carrières vers lesquelles me portaient des goûts très éclectiques. La Pharmacie l'emporta. A vrai dire, je crois bien que nous l'envisagions plutôt comme une étape, une initiation, une sécurité d'avenir, laissant aux proches années le soin de tempérer la fermentation des idées et d'assurer la permanence de l'une d'elles.

Et c'est ainsi qu'au lendemain des baccalauréats, je me mis à acquérir sous la direction paternelle, les premières notions sur les drogues simples, les médicaments chimiques et galéniques, les prescriptions magistrales. Aussi puis-je, comme le délicat et subtil poète qui siège parmi vous, avancer que

« Grandi près des mortiers, j'en connais les contours ».

Au soir de ces « interminables jours » que chante notre cher ami Toraude, je compulsais notamment *L'Officine* de Dorvault, pour, sur tant de choses nouvelles, accroître mon frêle bagage — *L'Officine*, excellent ouvrage que j'aurais aimé sans restriction, si sa soumission à l'ordre alphabétique n'avait contrarié mon goût inné pour le classement rationnel des choses.

Puis, se sont déroulées à l'École supérieure de Pharmacie, à la Faculté des Sciences, au Museum, à l'Institut Pasteur, les années d'études, ces années, auxquelles — en d'autres circonstances (2) — j'ai rendu l'hommage qu'elles méritent pour toutes les connaissances précises qu'elles m'ont apportées, pour toutes les ambitions de savoir qu'elles ont fait germer en moi, pour

(1) L. G. Toraude. *Les Galéniennes.*

(2) Notamment : Allocution au Banquet de l'Association confraternelle des Internes en Pharmacie. *B. S. P.*, t. 44, p. 147. 1937.

tous les exemples offerts à ma jeunesse par la fructueuse carrière de mes Maîtres.

Mais, Messieurs, je suspens ces souvenirs qui ne correspondent point à l'objet de notre réunion. J'ai voulu seulement noter au début de mon propos que, si ma carrière m'a éloigné des choses purement pharmaceutiques, créant en moi d'autres et puissantes affinités, j'appartiens cependant d'une façon très profonde au groupement professionnel que votre savoir et votre talent honorent et je lui appartiens, non seulement par la fidélité du souvenir, mais encore par la permanence de mille liens d'amitié.

Messieurs, si l'allocution de votre Président doit s'inspirer des événements professionnels les plus marquants de l'heure, comment pourrais-je hésiter ?

Le 11 septembre 1941, était signée par le Maréchal de France, Chef de l'État et contresignée par huit Ministres ou Secrétaires d'État une Loi relative à l'Exercice de la Pharmacie, abrogeant le titre IV de la Loi du 21 Germinal an XI. Notre Président sortant a souligné, à notre séance d'octobre, une naissance aussi exceptionnelle. Son communiqué, si fin et mesuré, s'est tenu éloigné de tout commentaire du texte, qui retentit aujourd'hui sur la vie de tous les Pharmaciens français.

Et pourtant, quand la famille est assemblée autour du berceau d'un nouveau-né, ne s'abandonne-t-elle pas à mille remarques sur l'enfant, dont elle analyse les ressemblances, proclame la vigueur physique, affirme même, dès l'éclatement du premier sourire, l'intelligence éveillée ?

Une moindre discrétion s'impose à moi-même. Notre Loi a déjà quatre mois. C'est assez pour que nous ayons pu la lire, méditer, annoter, apprécier ainsi l'œuvre du Législateur, qui, en les temps où nous sommes, n'a plus les 900 têtes d'antan.

Je sais bien qu'une telle appréciation est sans doute vaine. La valeur d'un texte légal ne peut être exactement estimée qu'avec le recul du temps, qu'en voyant l'incidence de son application aux circonstances qui en requièrent la mise en œuvre.

J'ai pensé cependant que j'étais à la fois assez près et assez loin de la Pharmacie, pour pouvoir, en cette place, mais en n'engageant que moi-même, vous faire part de mes réactions personnelles — réactions qui sont d'autant plus neuves, spontanées et indépendantes que je n'ai pris aucune part à l'élaboration de la Loi, que je ne sais rien des conversations, études ou rapports qui en ont immédiatement précédé l'éclosion. Je puis bien avouer que je ne connaissais guère la Loi avant d'acquérir la conscience qu'il était du devoir du Président de la Société de Pharmacie de la bien connaître et même d'en faire l'objet de son discours.

Au reste, mes réactions sont bien loin d'être défavorables. Le nouveau texte témoigne, à mon sens, d'une réelle compréhension de nécessités, qui d'ailleurs ne datent pas d'hier ; il réforme et innove heureusement sur beaucoup de points.

Mais il n'est pas d'œuvre humaine parfaite et ce fait général excusera les réserves expresses que je serai conduit à formuler.

Veuillez donc, Messieurs, — en compagnie d'un collègue qui n'est point juriste, et n'est plus ni praticien, ni professeur en quelque matière pharmaceutique, — faire une brève incursion à travers les principaux articles de la Loi.

Le Titre premier traite des *Conditions générales d'exercice de la profession.* Il définit le médicament, comblant ainsi le grave oubli fait par le législateur de 1803. Il maintient et précise le privilège du pharmacien (privilège dans le sens de « droit exclusif ») de préparer, vendre et délivrer les médicaments destinés à la médecine humaine, les objets de pansement, les plantes médicinales. Des dérogations, prévues aux articles 25 et 29 du Titre VI et 59 du Titre VII, loin d'empiéter sur les droits du pharmacien, les protègent.

Le pharmacien, pour être admis à exercer, doit satisfaire aux obligations de nationalité prévues par les lois et réglements, être titulaire du diplôme délivré par l'État dûment enregistré, se faire inscrire à la Chambre départementale des Pharmaciens et offrir toutes garanties de moralité professionnelle. Cette dernière condition figure même dès les premières lignes de l'article II. Je ne puis vraiment qu'applaudir à ce souci de moralité.

Le Titre II « organise » la profession. Il institue des *Chambres départementales,* chacune avec un Conseil élu. Chaque Chambre « surveille », dit le texte, « l'activité professionnelle de ses membres » et « défend leurs intérêts ».

Cette surveillance me tourmente. Car comment l'exercer ?

Ah ! Messieurs, gardons-nous d'un système qui userait de moyens mesquins et créerait une atmosphère de suspicion et de défiance, là, où, dans une réciproque estime, doit se fonder la cordialité des rapports.

Le *Conseil départemental* « peut demander » que des enquêtes soient faites par les Inspecteurs des Pharmacies. Ce « peut demander » laisse entendre que ce ne sera de sa part qu'un geste exceptionnel. En fait, ce sont les Inspecteurs, personnages indépendants et plus lointains, qui devront, de façon permanente, exercer la tâche de surveillance.

Au chef-lieu de chaque Région est institué un *Conseil Régional,* doté de certains pouvoirs judiciaires et financiers. C'est ce Conseil qui est saisi des enquêtes des Inspecteurs et

sanctionne tout au moins les fautes légères par la réprimande ou le blâme. C'est lui qui administre le patrimoine d'une *Caisse régionale* créée par un autre article de la Loi.

Sur le plan national, n'est prévu aucun Conseil qui soit l'émanation de l'ensemble des Pharmaciens dirigeant une officine. Je le remarque d'autant mieux que la Loi crée une *Chambre des fabricants* et une *Chambre des droguistes et répartiteurs de produits pharmaceutiques*, chacune dotée d'un Conseil élu et ayant pleine capacité juridique. En somme, fabricants et répartiteurs disposent de Conseils aptes à parler au nom de tous leurs adhérents, les pharmaciens d'officine, non. Et pourtant ils sont le nombre et ce sont eux qui, vis-à-vis de la Santé publique, supportent la plus lourde responsabilité !

Il est vrai que toute cette organisation est couronnée par l'institution d'un *Conseil supérieur de la Pharmacie* ; mais, dans ce Conseil, sont groupés des représentants des diverses activités pharmaceutiques : 3 Professeurs, 8 Délégués des Conseils régionaux, 4 de la Chambre des Fabricants, 2 de la Chambre des Droguistes.

Ce Conseil étudie les questions d'intérêt général. Il est, selon l'expression de M. le Secrétaire d'État, « l'interprète national de la Pharmacie Française auprès de l'État ». Si ce Conseil a des moyens d'action — j'ignore ce qui est prévu à cet égard — il doit certes accomplir une œuvre de haut prix pour la profession pharmaceutique et pour la communauté nationale.

Telle est cette organisation, qui a beaucoup de bon, mais où la charpente corporative n'est pas, à mon avis, aussi fortement agencée qu'il conviendrait. Je ne suis pas sûr que, pour les Pharmaciens d'officine, des Conseils départementaux étaient nécessaires. Je crois, par contre, qu'un Conseil national aurait utilement concentré en lui et traduit les aspirations des Praticiens.

Le TITRE III réglemente la *publicité*. C'est un but que n'avait pas à remplir la loi promulguée par le Premier Consul, mais qui s'imposait pour d'évidentes raisons à la présente Loi. L'article 17 est d'une rigueur impitoyable. S'il n'était tempéré par l'article 18, il supprimerait en fait la publicité, la ramenant à une annonce incolore, inopérante et presque inutile. L'article 18 permettra d'étoffer un peu le texte publicitaire, que l'action stricte, mais mesurée et impartiale, du *Comité technique des Spécialités* éloignera de toute affirmations abusive.

Je dois avouer que ces mesures radicales me sont tout à fait sympathiques.

Le TITRE IV traite des *conditions de l'exercice de la Pharmacie de détail*. Je n'y trouve guère que des choses excellentes —

qu'il s'agisse d'obligations figurant déjà dans la loi de Germinal, ou de spécifications nouvelles.

Cependant, puisque je m'abandonne à l'examen d'un texte légal qui nous astreint tous, mais dont tout citoyen a le droit d'examiner tous les aspects et incidences, j'énonce quelques remarques.

L'exploitation d'une officine est incompatible avec l'exercice d'une autre profession. Très bien. Mais est-elle incompatible avec l'enseignement même de la Pharmacie ?

Peut-on être à la fois pharmacien praticien et chef de travaux ou professeur dans une École preparatoire ? Il est des hommes qui ont dû à un tel cumul la possibilité de développer un jour leur carrière dans le sens où les entraînaient leurs passions intellectuelles.

Le Pharmacien doit exercer personnellement sa profession. En toutes circonstances, les médicaments doivent être préparés par un pharmacien ou sous la surveillance directe d'un pharmacien. Le Secrétaire d'État fixera le nombre des Pharmaciens dont les titulaires devront se faire assister en raison de l'importance de leur chiffre d'affaires. Princupes excellents. Je me demande seulement si le critère chiffre d'affaires est le meilleur. Un même chiffre d'affaires peut être atteint par des voies différentes. Et puis, il n'est question ici que de la préparation, non de la délivrance des médicaments. Il y aura des difficultés d'application. Il faut avant tout apprécier — avec un sens aigu des réalités professionnelles — le nombre de collaborateurs non diplômés dont un pharmacien avisé et attentif peut efficacement surveiller l'activité.

L'innovation la plus considérable est la limitation du nombre des officines — réforme audacieuse, dont, naguère, la réalisation paraissait à de bons esprits, parmi les praticiens comme parmi les juristes, impossible ou inopportune. Et cependant le texte est là, impératif.

Un plan de limitation sera établi par les Conseils régionaux... Le plan fixera le nombre des officines en de certains rapports avec la population... La licence d'exploitation pourra imposer une distance minimum entre deux officines... Le plan déterminera les officines qui devront disparaitre... Celles-ci seront fermées lorsque leurs titulaires en cesseront l'exploitation...

Réforme à échéance naturellement, mais qui, mûrement réfléchie et sagement menée, doit avoir les plus heureuses conséquences.

L'estimation de l'indemnité due au praticien suspendant son activité sera évidemment basée sur le chiffre d'affaires ou de bénéfices. Il y aura, je pense, un barême qui régira la valeur des officines et empêchera le désordre des prix. Peut être la mobi-

lisation des fonds utiles sera-t-elle difficile. La constitution des caisses régionales et leur fonctionnement demanderont à être étudiés de près.

La préparation et la vente en gros des produits pharmaceutiques sont les objets du TITRE V. « Tout établissement qui prépare ou vend en gros, soit des drogues simples ou des produits chimiques destinés à la pharmacie et conditionnés en vue de la vente au poids médicinal, soit des compositions ou préparations pharmaceutiques, doit appartenir à un Pharmacien. » Fort bien. Le privilège du diplôme, qui est pleinement d'accord avec l'intérêt de la santé publique, est sauvegardé. *La responsabilité technique et la propriété sont en les mêmes mains.* J'approuve complètement.

Pourquoi faut-il que je sois moins d'accord avec le texte qui vise les Sociétés ?

Que l'on assure aux Pharmaciens la présidence et une légère prépondérance numérique dans les Conseils d'administration des Sociétés anonymes, les postes de gérants dans les Sociétés à responsabilité limitée ou en commandite, tous les postes de directeurs techniques, voilà qui s'harmonise avec l'idée maintes fois exprimée (et il en faut être reconnaissant aux auteurs de la Loi) de la prééminence du diplôme.

Mais pourquoi n'avoir pas dit, qu'en chaque cas, telle part du capital social devait être d'origine pharmaceutique ? Vous pressentez — sans que j'aie besoin d'insister — quelles circonstances j'entrevois, où la situation morale du Pharmacien serait atteinte, sa liberté d'action entravée, ses devoirs vis-à-vis de la collectivité et de la santé publique jugulés — et ceci au profit d'intérêts particuliers.

Empruntant à l'un de vous, qui fait autorité en matière d'organisation sociale de la Pharmacie, une phrase typique, je dirai que « *le Pharmacien doit être libre d'exercer correctement sa profession à l'abri des influences extra-professionnelles.* » Et j'ajoute avec le même auteur que « tout en réservant *aux diplomés la pleine et libre gestion des affaires pharmaceutiques* », il peut être souhaitable « de leur permettre d'offrir à des capitaux étrangers à la profession une association profitable aux deux parties. » (1).

La plupart des préparations pharmaceutiques visées dans ce titre V répondent à ce que nous appelons des « spécialités ». De celles-ci nous avons aujourd'hui une définition légale.

Or, le branle-bas est grand, dans ce monde divers, coloré et envahissant des spécialités.

(1) FR. PREVET. *Histoire de l'organisation sociale en Pharmacie*, 1 vol. ; 373 p. Libr. du Recueil Sirey, Paris 1940; p. 181 et 156.

Flacons et boîtes, ampoules et tubes, en des conditionnements multiformes, sont, un beau matin, partis à la conquête des officines. La chose s'est faite doucement, presque sournoisement. Tandis que je faisais mes premiers pas dans l'art pharmaceutique, en 1892, l'agression était déjà caractérisée. Mais elle acquit bientôt un rythme accéléré. De ce fait, l'aspect traditionnel des Pharmacies, l'exercice de la profession et l'intérêt même qu'il offrait, le mode d'instruction des stagiaires, la thérapeutique usuelle et l'art de formuler, les relations des pharmaciens avec les médecins et le public, ont subi des transformations profondes.

De cet état de choses, vous connaissez les raisons. Vous savez aussi que cette effervescence n'est pas méprisable, qu'elle traduit souvent un méritoire effort pour faire passer du domaine de la recherche à l'application maintes connaissances jeunes et importantes. La spécialité française a maints titres de noblesse et c'est à juste titre qu'elle est appréciée dans le monde entier.

Mais il y a les vrais spécialités... et les autres, celles qui n'ont rien de « spécial », ne portent en elles aucun mérite, ne sont que de pâles copies et ne sont nées que d'appétits d'argent, celles qui ne sont même que de prétendus remèdes. Il convient de mettre un terme à une exubérance parfois illégitime.

Le chapitre II du Titre V le fait avec vigueur, en subordonnant la vente de toute spécialité à une autorisation préalable. Il faut nous en féliciter. Ne subsisteront que les produits issus d'une étude originale, résultant d'un perfectionnement technique, répondant à une nécessité professionnelle.

Le *Comité technique des Spécialités*, dont l'avis favorable conditionne le visa du Secrétaire d'État, a devant lui une tâche lourde et délicate.

L'autorisation et son maintien entraînent un contrôle, pour lequel le ministre pense faire appel à l'ensemble des Laboratoires universitaires, notamment à ceux des Facultés de Pharmacie et des Facultés de Médecine.

Je comprends cette intention, qui s'inspire d'un louable désir d'information auprès des personnalités les plus qualifiées.

Mais je dirai sur ce sujet toute ma pensée. Les Maîtres de nos Facultés doivent donner un enseignement continuellement rajeuni, maintenu au niveau du savoir, et consacrer une large part de leur activité à la recherche originale. Aucun ne manque à ces deux devoirs, dont le dernier n'est inscrit dans aucun texte, mais s'impose à leur esprit comme le plus élevé de leur charge. Ils sont, ils doivent rester les pionniers de la connaissance. Laissez-les, Monsieur le Ministre, à leurs méditations et à leurs expériences, à tout ce qui peut enfanter l'avenir. En une heure où de grandes firmes industrielles s'outillent supérieu-

rement en vue de la recherche scientifique et technique, faites que l'effort des laboratoires universitaires reste puissant et fertile en réalisations. Ne faites pas de maints professeurs des analystes de spécialités ! Ils ont d'autres chemins à tracer.

Je connais une institution qu'une telle méthode conduit au déclin. Les recherches de Science agronomique sont en France au-dessous de ce que mérite notre Patrie. Nous disposons d'une élite de Directeurs de Laboratoires et Stations agronomiques. Par eux, la Science agricole pourrait, en les régions si diverses de notre territoire, progresser, atteindre à tout le moins à des résultats d'intérêt régional. Or, si quelques excellents travaux témoignent de ce que nous pourrions faire, nous n'atteignons, dans l'ensemble qu'à fort peu de choses. Des hommes de mérite manquent de moyens matériels, de personnel et surtout sont astreints à une pure besogne d'analystes.

Ne rééditons point cette erreur.

Si l'autorité des Maîtres de nos Facultés doit intervenir, que ce soit par des avis sur telle méthode de détection ou de dosage d'un principe actif par exemple. Ils pourront être initiateurs dans ce domaine ; mais qu'ils ne soient point les « agents d'exécution » d'expertises, dont on ne soupçonne peut-être ni la diversité, ni la durée. Il convient que ce soit l'œuvre d'un organisme déjà constitué pour des fins analogues.

Pour assurer l'application des règles qu'énonce la Loi, celle-ci, en son Titre VI, cherche à rendre plus efficace l'*Inspection des Pharmacies.*

Des *Inspecteurs régionaux* seront nommés par le Secrétaire d'État, après concours sur titres. Ces inspecteurs n'exerceront aucune autre activité professionnelle. Ils « pourront être » cependant Pharmaciens des Hôpitaux ou Membres du corps enseignant des Facultés ou Écoles.

Les Doyens des Facultés, les Directeurs des Écoles et, dans une certaine mesure, les Professeurs eux-mêmes verraient donc s'atténuer l'une de leurs prérogatives.

Pour apprécier la portée d'une telle transformation, j'évoque volontiers l'ascendant intellectuel, l'autorité morale que possèdent ceux de nos Inspecteurs d'aujourd'hui qui appartiennent à nos Établissements d'enseignement, l'action paternelle et bienveillante, mais ferme, qu'ils exercent sur des praticiens, dont beaucoup furent leurs élèves. De nouveaux venus auraient-ils même situation ? Une certaine contrainte ne se substituera-t-elle point à une surveillance, qui était peut-être moins efficiente qu'il l'eût fallu, mais qui pouvait être renforcée ?

C'était une des originalités de l'Enseignement pharmaceutique en France, une survivance de notre ancienne organisation

corporative, que la liaison permanente de l'Enseignement avec l'exercice professionnel, que son action prolongée sur les praticiens, longtemps après leurs études, que cette intervention nécessaire des Doyens et Directeurs dans le choix des Inspecteurs. « Corps enseignant et corps professionnel ne sont pas deux entités distinctes, destinées à exister séparément », comme le dit notre collègue Hérissey : « elles doivent au contraire se pénétrer mutuellement pour le plus grand bien de la Pharmacie » (1).

Professeur en l'une de nos Écoles, membre de Conseil d'Hygiène, Inspecteur des Pharmacies, j'ai connu les défauts et insuffisances du mode ancien — défauts et insuffisances qui étaient surtout marqués dans les régions éloignées des centres d'enseignement. Le mode nouveau, s'il enlevait aux chefs de nos Facultés et Écoles l'influence directe qu'ils possédaient sur l'exercice professionnel, me paraîtrait modifier le caractère même de l'Inspection, atténuer son prestige. Il s'agit, en ne perdant rien des avantages passés, de fortifier une institution qui doit répondre pleinement et efficacement à son but.

Telles sont les principales dispositions de la Loi.

J'ajoute cependant qu'elle supprime par extinction les herboristes, dissout les syndicats et organismes jusqu'ici consacrés à la défense des intérêts professionnels, dévolue leurs biens, édicte enfin certaines peines vis-à-vis des contrevenants.

En somme, la charte nouvelle de la Pharmacie apporte de profondes et utiles réformes de structure, dont certaines réclamées en vain au cours d'un siècle par tant de Commissions, de Congrès, de Rapports et de Projets. Tenant compte du développement de l'Industrie pharmaceutique et de l'extension des produits spécialisés, elle organise la Profession en instituant un ensemble de Chambre et de Conseils ; elle fortifie la primauté technique du diplôme, réprime la publicité outrancière, réglemente la spécialité, jette les bases de la limitation.

Sur les points où je crains qu'elle n'ait pas été parfaitement heureuse, apporteront, je le souhaite, les adaptations nécessaires, les réglements d'administration qui ne peuvent tarder d'intervenir et les initiatives du Conseil supérieur qui, s'il est armé pour le remplir, doit jouer un rôle éminent.

Puissent, Messieurs, les glorieux ancêtres sous l'image desquels, en cette Salle des Actes, nous travaillons et délibérons, apprécier, en les Champs Élyséens où demeurent leurs grandes ombres, que leurs successeurs conduisent la profession qu'ils ont illustrée et dont il dépend de nous que soit maintenue et grandie la situation morale, vers un avenir, marqué par une dignité

(1) Centenaire de la Société de Pharmacie de Paris, *J. P. C.*, t. 18, p. 430 (1903).

toujours accrue et un sentiment de plus en plus profond de son devoir social.

L'enseignement qui prépare à l'exercice professionnel, et celui-ci même, restent, comme je l'ai dit, trop étroitement liés pour que, ayant tourné les feuillets de la nouvelle loi, je ne jette pas aussi un regard sur un opuscule consacré à la Pharmacie, dont la publication précéda de peu la promulgation de la Loi.

L'initiateur en fut un savant qui, comme maints de ses devanciers, a pris à cœur son rôle de Doyen, et cultive en lui, avec un amical intérêt pour les jeunes confiés à sa direction, une véritable passion du Bien public.

Cet opuscule est mieux qu'un livret de l'étudiant. Il s'intitule : « Ce qu'il faut savoir de la Pharmacie, avant, pendant et après les études ».

Sa présentation est élégante, artistique, souriante. Le passé et les traditions s'y expriment dans l'image de ces vieux pots qui furent la parure de nos officines ; la raison d'être de la profession par la reproduction de l'émouvante fresque d'Albert Besnard : Le médecin va administrer à une malade épuisée et défaillante le remède qui peut-être la sauvera.

Un livret de l'étudiant, c'est le groupement un peu froid de textes réglementaires, de programmes, de noms et d'adresses. Il y a naturellement de tout cela en celui-ci ; mais aussi beaucoup plus. Ce petit livre est plein d'âme. Il saisit le jeune homme à l'instant où, sorti du lycée, pourvu du baccalauréat, indécis souvent sur l'orientation de sa vie, il cherche, un peu inquiet, dans quelle voie il se doit engager. Grave débat. L'erreur du choix naît souvent d'une méconnaissance de ce que l'on peut et, partant, de ce que l'on doit, souvent aussi d'une méconnaissance des carrières elles-mêmes, de leur contenu, de leurs étapes, perspectives et obligations. Pour la Pharmacie, ce petit livre répond à tout.

Entraîné par le but qu'il se propose et que j'approuve (endiguer l'afflux des candidats au diplôme de Pharmacien), il oublie l'un des aspects de nos études et c'est cette omission que je voudrais combler.

Sans doute, le haut enseignement des sciences pharmaceutiques a-t-il pour objet limité la préparation intellectuelle des Pharmaciens, — futurs praticiens, analystes de laboratoires, industriels spécialistes — et même de ceux qui, demain, tenteront de devenir, dans les Hôpitaux, Écoles, Facultés, des continuateurs de leurs Maîtres. Mais ne peut-on pas avancer que les études pharmaceutiques, grâce à l'ensemble fort bien coordonné de connaissances qu'elles réalisent, au groupement de disciplines physico-chimiques et biologiques plus ou moins profondément

abordées, assurent, mieux qu'une éducation étroitement spécialisée, une éducation vraiment générale de l'esprit ?

Sans doute, trouve-t-on ailleurs des formations équivalentes et même supérieures ; mais c'est dans un autre cadre, débordant largement du côté mathématique ou plus exclusivement soit physico-chimique, soit biologique. L'équilibre réalisé dans nos Écoles leur est bien propre, leur confère leur originalité, leur mérite et j'ose dire leur vertu.

Et les jeunes — saisis par l'obligation de respecter tel programme d'études, de suivre tels cours et travaux, de subir des examens sur des matières bien précisées, ne peuvent s'évader au gré de leur fantaisie. Ils bénéficient — ne le voudraient-ils point — de l'ordre que l'on a créé pour eux, de l'équilibre que l'on a mis entre toutes les parties d'un harmonieux ensemble.

Je vois ailleurs — où se donnent des enseignements à certains égards plus élevés, parce que plus indépendants dans leurs buts, plus libres d'aller jusqu'aux confins de la connaissance, — je vois ailleurs les méfaits, chez les jeunes gens, d'une initiative individuelle, qui, souvent associe à un indéniable désir de connaître, celui d'acquérir tout simplement un titre, de l'acquérir parfois au moindre prix, de l'appliquer même à des fins pour lesquelles il n'a pas été créé. Il est des libertés qui ne conviennent qu'à des esprits réfléchis, volontaires, ne s'abandonnant pas à la facilité, capables de rapprocher, synthétiser, construire. Ils ne sont pas très nombreux.

Heureux ceux qui savent associer ces deux modes de formation, d'une part une discipline consentie, d'autre part une liberté, qui permet à leur intelligence de s'épanouir dans la direction élue par elle !

Ce sont donc les études pharmaceutiques, en tant qu'instrument de culture scientifique indépendante de toute pensée d'utilisation professionnelle, dont je voulais souligner les avantages et le mérite.

Et ceci me conduit à un souhait, qui n'a d'autre mobile que l'ardente sympathie que je porte à notre enseignement professionnel.

Le Pharmacien étudie à fond le médicament — c'est son métier — et le poison, le pharmacien étant, par nature, un toxicologue, et le remède se mutant volontiers en le second. Eh bien ! Je souhaiterais que le Pharmacien étudiât aussi l'aliment, qu'il étudie déjà certes dans les cours et travaux de chimie analytique et biologique, mais j'aimerais qu'il allât très loin dans ce domaine, qu'il se comportât en biochimiste très profondément averti. Je tiens en effet l'alimentation rationnelle pour la première des thérapeutiques préventives. Or, quel rôle de conseiller avisé le Pharmacien ne pourrait-il pas jouer

en cette matière sans empiéter sur ce qui relève du jugement médical ! Mieux que quiconque, il est préparé à comprendre, non seulement ce qui se rapporte à la chimie et à la biochimie compliquées des constituants quantitativement importants des aliments, mais encore les notions les plus fines : éléments oligosynergiques, amino-acides indispensables, vitamines, équilibres nutritifs, etc., Et il est armé pour traduire toutes ces connaissances en suggestions simples et pratiques.

Quelques notions sur l'alimentation rationnelle répandues dans tous les milieux, patiemment, inlassablement, auraient les incidences les plus favorables sur la santé de chacun, la résistance aux infections, la croissance des enfants, l'état physique des jeunes mamans, les précarences insoupçonnables. Il est des heures de la vie nationale où ce serait particulièrement important. Malgré les efforts faits de divers côtés, l'ignorance reste profonde sur les éléments de la chimie et de la physiologie de l'alimentation, dans les milieux même cultivés.

Depuis longtemps, des Pharmaciens ont pris une certaine place dans ce domaine de la connaissance. Je souhaiterais que tous les Pharmaciens fussent informés de ces questions, non d'une façon fragmentaire, par de multiples enseignements, dont chacun — excellent d'ailleurs — ne voit qu'une facette des choses, mais par une présentation d'ensemble, où tout soit coordonné, mis en place, homogène, à peu près sans lacune. Le décret du 11 août 1939, qui remplace le diplôme supérieur par le doctorat d'État, prévoit la création de « certificats d'études supérieures ». Pourquoi l'un d'eux ne porterait-il pas la mention « Bromatologie ? ».

Aliment, médicament, poison — ce sont souvent trois aspects différents d'une même substance. Il me paraîtrait très bien que notre adage « *Versantur his tribus* » trouvât, là encore, occasion de s'appliquer.

Mais, Messieurs, je viens de vous entretenir d'exercice et d'enseignement professionnels, comme si, plus jeunes de cent-cinquante ans, nous étions au temps où « le Collège de Pharmacie » constituait à la fois une Société enseignante, une Société scientifique, une Société de défense des intérêts professionnels.

Pour mon premier acte présidentiel, j'ai interprété un peu librement l'article premier de nos statuts.

Je m'en excuse, mais n'en manifeste aucun repentir, me rappelant que, dans le passé, notre Société et l'École ont maintes fois associé leurs efforts pour le bien commun. La promulgation d'une loi sur l'exercice de la Pharmacie et des innovations dans les Études pharmaceutiques ont un retentissement trop profond sur la vie morale et spirituelle de la profession toute en-

tière, pour que de tels événements n'aient pas au moins quelque écho dans nos réunions.

En notre Société, mes chers Confrères, se réfléchit l'esprit de notre groupement professionnel auquel la Science et la Technique imposent leurs empreintes. La Société de Pharmacie s'intéresse à des questions relevant des disciplines scientifiques les plus diverses ; elle traite de sujets touchant à la pratique du laboratoire et de l'officine ; elle s'émeut — je viens d'en fournir la preuve — de tout événement qui influe sur la vie morale des Pharmaciens. Par toutes ses activités elle est singulièrement diverse et attachante.

Mais en cela réside la difficulté d'assurer la présidence de notre Compagnie.

A vos débats, je ne saurais apporter l'autorité professionnelle de mon prédécesseur, que je remercie en votre nom — mon prédécesseur, éminent praticien, biologiste averti, dont, en de pénibles heures que je ne saurais oublier, j'ai apprécié le cordial dévouement. Il a bien voulu redevenir le vigilant gardien de nos finances.

Dans la gestion de vos intérêts de toutes natures, je ne saurais témoigner de ces qualités dont fait preuve un Secrétaire général éprouvé ; il est heureusement là pour m'étayer de sa compétence et de son amitié !

Astreint à maintes obligations, peut-être devrai-je plus d'une fois alerter notre Vice-Président ; il est absent aujourd'hui en raison d'importantes obligations, mais je sais que la Société peut compter sur son dévoué concours.

Enfin je suis heureux de constater que le Secrétariat annuel est, suivant la tradition, passé de bonnes mains entre d'autres bonnes mains.

Tant d'heureux éléments réunis rendront ma tâche légère.

C'est d'ailleurs votre seul travail, mes chers Confrères, qui, en cette année 1942, donnera à la vie de la Société de Pharmacie ce lustre qui, traditionnellement, est le sien.

Dans l'angoisse morale où nous a jetés une défaite, que l'infortune des armes n'explique pas seule, dans le trouble de nos cœurs qui craignent, espèrent, aspirent à une paix qui n'exclue point la justice, au milieu de cette tourmente mondiale, où

« L'homme a perdu le sens des paroles de vie » (1)

il n'est qu'un refuge : le travail consciencieux, persévérant et fructueux.

Je vous invite, Messieurs, à reprendre votre labeur.

(1) Leconte de Lisle. *Poèmes antiques,* Dies Iræ.

Extrait du Rapport sur l'attribution du prix des Thèses présentées à la Société de Pharmacie (*Section des Sciences physico-chimiques*) pour l'année 1941. Jury : M.M. Sommélet, Lecoq, Debuquet, *rapporteur.*

La Commission de la Section Sciences physico-chimiques n'a eu à examiner qu'un scul travail, cclui de M. M. Girard, licencié ès-sciences, ex-interne des Hôpitaux de Paris, intitulé : « Contribution à l'étude des semicarbazones et thioscmicarbazones des acides α-cétoniques, oxotriazolines et hydroxytriazoles tautomères ».

Il n'est pas possible dans ce rapport dc détailler cette thèse purement technique plus proche d'une thèse de Doctorat ès-Scicnces que d'une thèse de Doctorat en Pharmacie et qui enrichit la Chimie organique d'une trentaine de composés nouveaux.

M. Girard a réalisé un gros effort. Toutes ses préparations ont été suivics d'analyses organiques élémentaires, d'études de propriétés physico-chimiques. Long ct patient travail dont la Commission entend le récompenscr par l'attribution de la Médaille d'Or.

Extrait du Rapport sur le prix des Thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (*Section des Sciences naturelles*) pour l'année 1941 : Jury : MM. Perrot, Cattelain, Julien, *rapporteur.*

Lcs trois thèses suivantes ont été soumises à l'examen de la Commission :

Etude biochimique du *Merulius tremellosus*, par M. Garnal, thèse de doctorat de l'Université.

Recherches botaniques, chimiques et pharmacologiques sur les *Erythrophleum* de l'Afrique Occidentale, par M. Rigal, thèse de doctorat de l'Université.

Contribution à l'étude de l'action des substances toxiques sur la cellule végétale (*Elodea canadensis*) par Mlle Bazin, thèse de doctorat d'Etat.

La Commission vous propose d'attribuer la Médaille d'Or à Mlle Bazin dont lc travail est remarquable tant par la finesse des recherches que par l'importance des conclusions ; la Médaille d'Argent à M. Rigal qui a su faire une étude en quelque sorte définitive des *Erythrophleum* et, tout en regrettant de ne pouvoir récompcnser aujourd'hui le travail de M. Garnal, de la féliciter et de l'encourager à poursuivre les recherches qu'il nous promet en vue de vérifier scs conclusions.

Extrait du Rapport sur le prix des Thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (*Section des Sciences biologiques*) pour l'année 1941. Jury : MM. TABART, REGNIER, CHOAY, *rapporteur*.

Deux thèses ont été soumises à l'examen de la Commission, l'une de bactériologie, l'autre de toxicologie.

A. — La thèse de M. A. LIBER a pour titre : *Contribution à l'étude des antiseptiques (Savons. Sels biliaires)*.

B. — La thèse de M. R. MASSON a pour titre : *Contribution à l'étude toxicologique du Dinitrophénol*.

Le travail de M. MASSON apporte une excellente mise au point appuyée de nombreuses expériences menées avec méthode et précision, qualités particulièrement appréciables en matière de toxicologie. Ce travail ne manquera pas de servir de base à des recherches ultérieures, soit dans le domaine scientifique, soit dans un but pratique et cette considération nous semble particulièrement appréciable.

Le travail de M. LIBER expose des vues plus générales, parfois inédites, souvent intéressantes, sur l'activité antimicrobienne de sels d'acides gras divers étudiée dans des conditions biologiques et notamment en présence de lécithine. Le problème ainsi abordé se montre donc à première vue plus vaste que celui qu'a envisagé M. MASSON, mais la difficulté de le mener à bien s'est trouvée de ce fait considérablement augmentée et de nombreux travaux sembleraient nécessaires pour résoudre complètement la question.

En conclusion, tenant compte du travail méthodique et des résultats directement utilisables en pratique apportés par M. MASSON ; tenant compte, d'autre part, de l'effort fourni par M. LIBER pour pénétrer les difficiles problèmes qui concernent la vie des bactéries, la Commission propose à la Société de décerner cette année les deux médailles et d'attribuer la Médaille d'Or à M. R. MASSON, la Médaille d'Argent à M. A. LIBER.

Extrait du Rapport sur le Prix Vigier. Jury : MM. H. MARTIN, TORAUDE, LENOIR, *rapporteur*.

Un seul travail a été présenté à la Commission pour l'attribution du Prix Vigier.

La thèse présentée par M. MALANGEAU, ancien interne lauréat des Hôpitaux de Paris, thèse de doctorat en pharmacie, a pour titre : *Sur quelques dérivés de l'acide stéarique, et leur utilisation en Pharmacie*.

Cette thèse, très bien présentée et très bien inspirée, présente au point de vue pratique un intérêt incontestable. Elle est le

résultat de nombreuses recherches concernant des produits de remplacement éventuels pour la préparation des pommades.

Elle répond aux conditions formelles pour l'attribution du Prix Vigier.

La Commission vous propose en conclusion d'attribuer à M. MALANGEAU le prix Vigier pour 1941.

Extrait du Rapport sur le prix Félix et Antoine Balland ; par une Commission composée de MM. ROTHÉA, BARTHET et VELLUZ, *rapporteur*.

La Commission constituée en vue de l'attribution du prix Félix et Antoine Balland a eu à examiner les travaux adressés par M. M. PESEZ, licencié ès-sciences, pharmacien-lieutenant, en fonctions d'activité à l'Hôpital du Val-de-Grâce.

Les travaux adressés par M. PESEZ sont représentés par une série de notes et mémoires se rapportant exclusivement à la chimie analytique. Ces notes ont été publiées principalement par le *Journal de Pharmacie et de Chimie*, le *Bulletin de la Société Chimique* et le *Bulletin des Biologistes Pharmaciens*. Certaines d'entre elles ont été présentées devant d'autres Sociétés par notre Secrétaire général, M. le professeur BOUGAULT.

Les travaux de M. PESEZ apportent sans aucun doute une contribution intéressante à la chimie analytique pharmaceutique. Ils ont été conduits avec beaucoup de conscience et ils dénotent chez son auteur de belles qualités scientifiques qui nous ont paru dignes de récompense.

En présence de l'intérêt qu'offre, à des titres différents, l'ensemble de ces travaux, votre Commission vous propose donc de décerner à M. PESEZ le prix Antoine et Félix Balland pour 1941.

Rapport de la Commission chargée de la vérification des comptes pour l'année 1941 ; par MM. BOUVET, ROTHÉA, JULIEN, *rapporteur*.

Messieurs,

La tâche de la Commission de vérification des comptes de l'année 1941 a été à la fois aisée et agréable.

Tâche aisée en raison de la méthode et de la clarté avec lesquelles la comptabilité de notre Société est tenue par son Trésorier, M. LESURE, assisté cette année par suite des charges de sa Présidence, par M. F. MARTIN.

Tâche agréable puisque tandis qu'autour de nous tant de bilans présentent une balance catastrophique, notre Trésorier

nous montre un budget en équilibre, mieux encore, un budget en léger excédent... grâces lui en soit rendu !

Voici d'ailleurs l'exposé des opérations effectuées en 1941 :

I.

Avoir en caisse au 1er janvier 1941	12.223 33

RECETTES.

A. — Recettes ordinaires.

Quittances et diplômes	6.850 »
Revenu des valeurs	6.147 21

B. — Recettes extraordinaires.

Remboursement de valeurs	12.186 71
Total des recettes	25.183 72

DÉPENSES.

A. — Dépenses ordinaires.

Jetons	1.384 »
Journal de Pharmacie et de Chimie	6.422 »
Médailles et prix	1.019 20
Cotisations à Sociétés	650 »
Maison de la Chimie	600 »
Frais de Banque	301 50
Appointements	740 »
Impressions et divers	758 05

B. — Dépenses extraordinaires.

Achats de valeurs	8.954 »
Entr'aide pharmaceutique	1.000 »
Frais Béhal	301 »
Total des dépenses	22.129 75

Les recettes ont donc été de 25.183 fr. 92 et les dépenses de 22.129 fr. 75 d'où un excédent de 3.054 fr. 17 qui ajoutés à l'excédent en caisse au 1er janvier 1941 laisse un solde créditeur de 15.277 fr. 50 répartis de la façon suivante :

au Comptoir d'Escompte	8.021 15
41 jetons à 4 fr.	164 »
espèces chez le Trésorier	7.092 35
	15.277 50

II.

Etude comparative par catégories des résultats de l'exercice 1941.

Recettes. — Les quittances et diplômes ont produit 450 francs de moins qu'en 1940 en raison de l'absence de certains de nos Membres restés en zône libre.

Dépenses. — Les jetons de présence figurent dans les dépenses pour 1.384 francs au lieu de 1.048 francs en 1940, prouvant que l'assiduité aux séances légèrement troublée l'année de la mobilisation et de l'exode, a repris en 1941 sa valeur habituelle.

Le *Journal de Pharmacie et de Chimie*, bien que continuant à ne paraître qu'une fois par mois, nous a coûté en 1941 6.422 francs au lieu de 4.340 francs en 1940 et il est malheureusement certain que ce poste sera encore en augmentation cette année.

Les Médailles et Prix n'ont coûté à la Société que 1.019 fr. 20 (Médailles : 519 fr. 20 et Prix Vigier : 500 francs au lieu de 2.276 fr. 40 en 1940 ; malheureusement, pour le prochain exercice, notre Trésorier nous a fait pressentir une augmentation de la valeur des Médailles de l'ordre de 100 %.

Le poste « Impressions et divers » est en diminution sensible : 758 fr. 05 au lieu de 1.836 fr. 45 en 1940, mais cette différence est due surtout au non paiement de travaux exécutés par l'Imprimerie Declume qui, située en zône libre, n'a pas fait parvenir sa facture.

Les autres dépenses ordinaires ont conservé en 1941 la même valeur qu'en 1940.

Les dépenses extraordinaires comportent un versement de 1.000 francs en faveur de l'Entr'aide Pharmaceutique et le montant d'une couronne pour le professeur Béhal de 301 francs.

III.

Composition du Portefeuille au 31 décembre 1941.

Les Titres suivants sont en dépôt à l'Agence R du Comptoir d'Escompte :

47 Obligations Ouest Anciennes 3 %	19.693	»
400 fr. rente 5 % 1920	11.216	»
200 fr. rente 4 % 1918	5.115	»
2.184 fr. rente 3 % perp.	69.757	40
500 fr. rente 4 % 1917	10.175	»
90 oblig. Russe 1894 6e émission		
589 fr. 50 rente 4 1/2 % 1932 A,	13.263	75
1.260 fr. rente 4 1/2 % 1932 B	28.882	»
64 Obligations Ouest 2 1/2 %	25.792	»
45 Obligations Grand Central 3 %	17.910	»
	201.804	15

Le portefeuille s'est enrichi en 1941 de 3 Obligations Ouest 3 % anciennes (47 au lieu de 44) et le capital de la Société, fin décembre 1941 est de 201.804 fr. 15 au lieu de 184.167 fr. 65 en 1940 soit une augmentation de capital de 17.636 fr. 50.

IV.

DÉTAIL DU REVENU DES VALEURS.

Ouest 3 % anciennes	423	72
5 % 1920	360	»
4 %1918	180	»
3 % perpétuelle	1.965	60
4 % 1917	450	»
4 ½ % 1932 A	530	54
4 ½ % 1932 B	1.260	»
Ouest 2 ½ %	544	»
Grand Central 3 %	433	35
	6.147	21

soit une augmentation de 119. fr 83 sur les revenus de 1940.

V.

PROJET DE BUDGET POUR 1942.

Notre Trésorier n'a pas jugé utile de présenter un projet de budget pour 1942 et les Membres de la Commission des Finances n'ont pu que l'approuver, la période d'instabilité et d'incertitude que nous subissons rendent en effet impossibles toutes prévisions financières. D'ores et déjà, comme nous l'avons dit, nous savons que les frais du *Journal de Pharmacie et de Chimie* et le prix d'achat des médailles seront très notablement supérieurs à ceux des années précédentes.

CONCLUSIONS.

Messieurs, comme vous avez pu vous en rendre compte, l'exercice 1941 se solde par un léger excédent des recettes sur les dépenses, et la valeur du capital de la Société dépasse maintenant 200.000 francs ; et pourtant si nous voulons continuer à équilibrer aussi favorablement nos budgets futurs nous devons nous attendre à bref délai à une augmentation du taux de la cotisation.

Et puis un peu plus d'aisance de trésorerie nous permettrait sans doute de réaliser un vœu déjà énoncé et que je renouvelle aujourd'hui, à savoir de posséder, sinon un hôtel particulier, du moins, plus modestement, un vrai siège social à la Faculté, une salle où nous pourrions avoir une Secrétaire, où les membres du Bureau et des Commissions se réuniraient et où notre Archiviste classerait et conserverait ses documents.

Messieurs, en terminant, je vous demande, au nom de la Commission, de vouloir bien approuver les Comptes de l'exercice 1941, de remercier notre Trésorier temporaire. M. F. MARTIN, et notre Trésorier depuis vingt ans, M. LESURE, de leur dévouement à notre Société et de les féliciter de l'excellence de leur gestion.

PRIX DÉCERNÉS
PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

I. — Prix de la Société (*Extrait du règlement*)

Prix des Thèses. — La Société décerne à la fin de chaque année, s'il y a lieu, des prix aux auteurs des meilleurs thèses soutenues devant la Faculté de Pharmacie de Paris, *au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.*

Ces prix sont représentés par trois médailles d'or et trois d'argent attribuées : 1° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences physico-chimiques; 2° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences naturelles; 3° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans les sciences biologiques (Décision de la Société de Pharmacie en date du 6 novembre 1935).

Exceptionnellement, il pourra être accordé dans chaque section une seconde médaille d'argent sur la demande de la Commission et après un vote de la Société dont la majorité devra comprendre au moins les deux tiers des membres présents.

Si la Société juge que les travaux soumis à son appréciation n'ont pas une valeur suffisante, le nombre des médailles pourra être moindre, et les médailles d'or pourront être remplacées par des médailles d'argent.

Nota. — Tout candidat au prix des thèses doit faire parvenir à la Société, avant la séance d'octobre (premier mercredi), cinq exemplaires de son travail. Il choisit lui-même en faisant cet envoi la section dans laquelle il désire concourir.

II. — Prix de Fondation

Prix Dubail. — Prix triennal de 300 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit ayant trait à la chimie biologique. Ce prix pourra être décerné en 1942.

Prix Charles-Leroy. — Prix biennal de 500 francs. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années ayant pour but l'analyse chimique

d'une plante médicinale ou d'un produit médicamenteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante ou ce produit. (Décision de la Société, séance du 6 juin 1906.) Ce prix pourra être décerné en 1942.

Prix Landrin. — Prix triennal de 900 francs, « destiné à récompenser le pharmacien ou l'étudiant en pharmacie français qui aura présenté à la Société le meilleur travail de recherches sur de nouveaux principes définis tirés des végétaux : acides, alcaloïdes, glucosides, etc. » (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1942.

Prix Pierre-Vigier. — Prix annuel de 500 francs, créé par Mme Veuve Pierre Vigier. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les dernières années sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition ou l'essai des médicaments galéniques (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1942.

Prix Antoine et Félix Balland (fondé en 1927). — Ce prix biennal est constitué par les arrérages d'un capital de 10.000 francs. Il est destiné à récompenser le meilleur travail (ne fut-ce qu'une simple note scientifique) ayant fait l'objet d'une présentation à la Société de Pharmacie, par un pharmacien militaire jusqu'au grade de capitaine inclus, au cours des deux dernières années. Ce prix pourra être décerné en 1943.

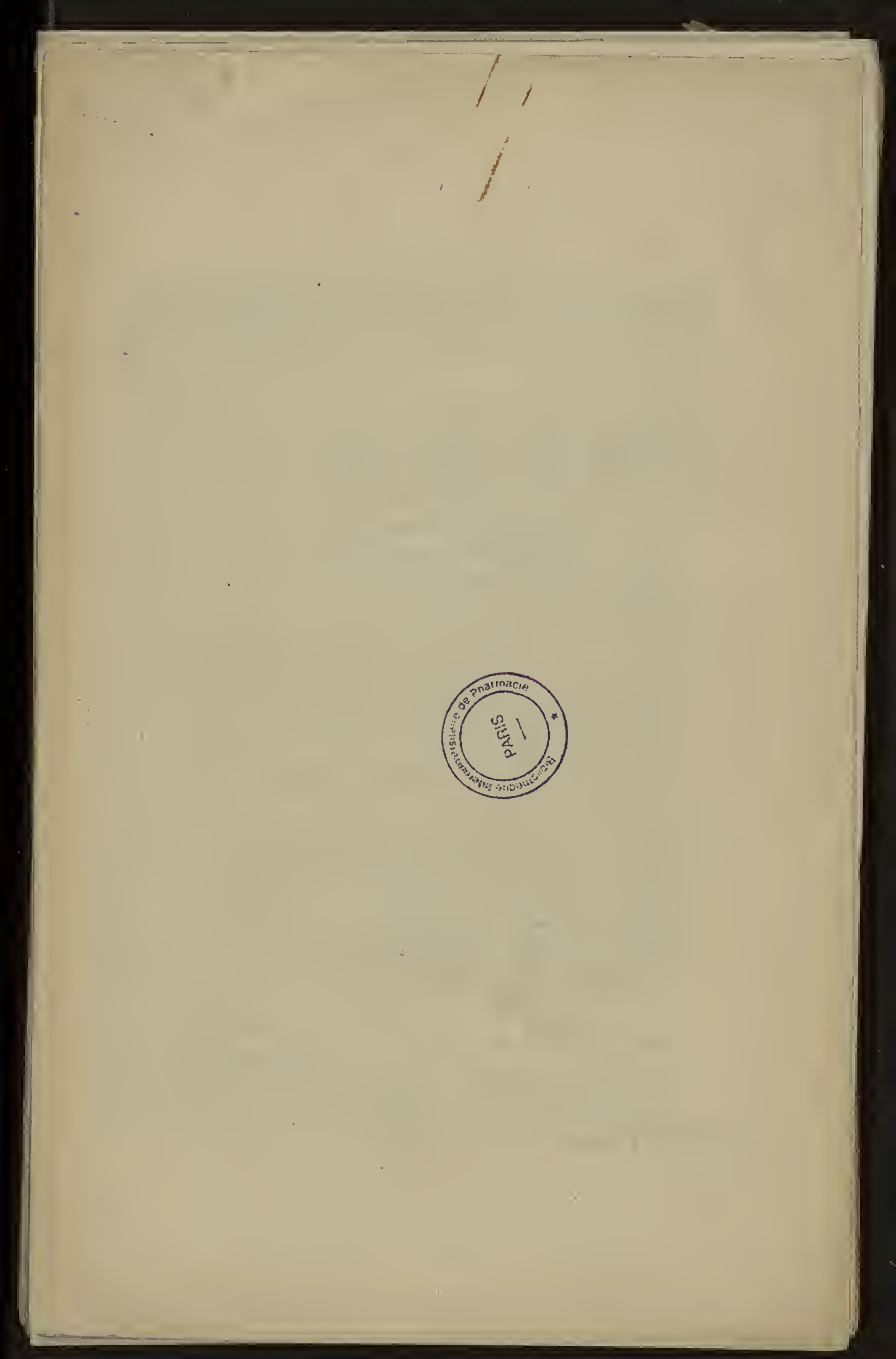
Prix de l'Association des Docteurs en Pharmacie. — L'Association des Docteurs en Pharmacie met annuellement à la disposition de la Société de Pharmacie un prix de 500 francs, qui pourra être distribué sous la forme de médailles et sera destiné à récompenser le meilleur travail imprimé paru dans l'année, sur un sujet intéressant l'Histoire de la Pharmacie. Ce prix, réservé aux étudiants en Pharmacie et aux Pharmaciens français, a été décerné en 1939 et 1940.

Nota. — En raison des circonstances sa distribution est provisoirement suspendue.

Les candidats aux prix de fondation doivent faire parvenir leurs travaux à la Société avant la séance du mois d'octobre (premier mercredi) de l'année où ces prix sont décernés.

S. G. I. E., 71, rue de Rennes, Paris.

Imprimé en France.


de Pharmacie
PARIS